

C-SYSTEMS 10 10 CFS comp. B STANDARD

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : 10 10 CFS B Standard

UFI : CQ10-2076-A00X-WF54

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Via M.Coppino, 253

55049 VIAREGGIO(LU) ITALIE

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Adresse e-mail: info@cecchi.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0584/383694

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë , Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée , Catégorie 1B

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves , Catégorie 1

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée , Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H302 H314 H317 H412	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: Prévention: P261 P273 P280 Intervention: P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine

m-phénylenebis(méthylamine)

2-pipérazine-1-yléthylamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Cycloaliphatic amine based mixture

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 25 - < 30
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1- chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5	38294-64-3	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 20 - < 25
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)- .omega.-(2-aminomethylethoxy)-	9046-10-0	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 20 - < 25
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine	112-57-2 203-986-2 /	Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 12,5 - < 20
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 3 - < 5
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8 205-411-0 01-2119471486-30	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412 Acute Tox.3; H311 1; H318	>= 1 - < 2,5
Toluene-4-sulphonic acid, monohydrate	6192-52-5	Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335	>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Appeler immédiatement un médecin.
Faire boire des petites quantités d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Brûlure
sensation de brûlure superficielle
Rougeur
Irritation sévère

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Poudre sèche
Brouillard d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Mesures d'hygiène	: Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Protéger de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	: Garder loin les isocyanates. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants.
Autres données	: Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.
--------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

alcool benzylique

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 450 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 90 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 47 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 9,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 40,55 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 8,11 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

	<p>Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 5,7 mg/kg</p>
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-	<p>: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 2,5 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,623 mg/cm² Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,25 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,311 mg/cm² Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,04 mg/kg</p>
2-pipérazine-1-yléthylamine	<p>: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 20 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux Valeur: 0,04 mg/cm² Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,3 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,6 mg/m³ Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,006 mg/cm² Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 10 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 5,3 mg/m³</p>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 1,5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 21,4 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux

Valeur: 0,02 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,7 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,9 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,003 mg/cm²**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

alcool benzylique

: Eau douce

Valeur: 1 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,1 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,27 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,527 mg/kg

Sol

Valeur: 0,456 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 39 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 2,3 mg/l

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-

: Eau douce

Valeur: 0,015 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0143 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,132 mg/kg

Sédiment marin

	Valeur: 0,125 mg/kg
	Sol
	Valeur: 0,0176 mg/kg
	Intermittent releases
	Valeur: 0,15 mg/l
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 7,5 mg/l
2-pipérazine-1-yléthylamine	: Eau douce
	Valeur: 0,058 mg/l
	Eau de mer
	Valeur: 0,0058 mg/l
	Intermittent releases
	Valeur: 0,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce
	Valeur: 215 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 21,5 mg/kg
	Sol
	Valeur: 42,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 250 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Ne pas porter de lentilles de contact.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains
Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.
La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.
Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: ammoniacale
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 150 °C
Point d'éclair	: 100 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1,015 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente	: non déterminé
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Méthode: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 350 - 550 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Tension superficielle : non déterminé

Point de sublimation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereusesRéactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:
Acides
Oxydants forts**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer:
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 728,13 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.885,3 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.979,7 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.097 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 866 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**alcool benzylique:**

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 80 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.190 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 58 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité.**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation.**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,48 (20 °C)

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Répartition entre les : Milieu:Sol
compartiments Koc: 37000
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Le récipient vide est dangereux.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Polyoxypropylene Diamine)

IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Polyoxypropylene Diamine)

IATA : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
(Polyoxypropylene Diamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN : 8

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C7

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

Remarques : IMDG Code segregation group 18 - Alkalis

IATA

Instructions de

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de : 856

conditionnement (avion de

ligne)

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour : non
l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique



Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.